

RESPONSABILITÉS DU CLIENT CONCERNANT LE CHOIX ET L'EXPLOITATION DU SITE DU SILO



A. EMPLACEMENT DU SILO :

1. Le client est seul responsable de la sélection de l'emplacement du silo à placer sur le site du client, y compris l'évaluation et la détermination que l'emplacement choisi pour le silo est de niveau et capable de supporter 80 000 livres, soit le poids du silo lorsqu'il est plein. Les dimensions approximatives du silo sont de 8 pieds x 8 pieds x 23 pieds de hauteur avec des plaques de base des pieds de 12 pouces x 12 pouces.
2. Le client est seul responsable de déterminer si le compactage du sol/remblai ou la construction d'une base en béton à l'emplacement choisi par le client pour le silo est nécessaire ou souhaitable, et de fournir ce compactage et/ou cette base en béton avant la livraison prévue du silo, si nécessaire ou souhaitable.
3. Le client est seul responsable de s'assurer que l'emplacement choisi pour le silo est bien dégagé des bâtiments existants et futurs (un minimum de 30 pieds du silo, autre que pour l'équipement et les activités temporaires du chantier), des câbles aériens existants ou prévus, des tranchées existantes ou prévues, et que l'emplacement dispose d'un bon drainage pour l'eau.
4. Le client, ou le chef de chantier de son entrepreneur général désigné, doit être présent sur le site au moment de la livraison prévue du silo afin de fournir l'emplacement précis du silo et d'approuver la livraison à cet endroit. Si le client ou son entrepreneur général n'est pas présent sur le site au moment de la livraison, le silo ne pourra pas être livré et le client sera facturé pour la tentative de livraison et devra prendre un nouveau rendez-vous.

B. ACCÈS POUR LES CAMIONS :

1. Le client reconnaît que le camion de livraison a besoin d'un accès dégagé et non obstrué pour la livraison initiale du silo, le remplissage et le retrait du silo. Il incombe au client de s'assurer que la voie d'accès est capable de supporter un camion de 70 tonnes (140 000 livres) et qu'elle est solide en toutes saisons et dans toutes les conditions météorologiques, pour permettre au camion de s'approcher à 20 pieds du silo. Un dégagement minimum de 26 pieds est nécessaire pour le montage et le démontage.

C. LES INSPECTIONS ET LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIENS :

1. Le client est responsable d'effectuer une inspection quotidienne du silo. Une liste de contrôle suggérée peut être trouvée dans le manuel d'utilisation du système de silo Maxi-Mix (le "manuel") et sur notre site Web. Le client est seul responsable du respect des directives générales énoncées dans la partie 3 du manuel en ce qui concerne ces inspections. Le client reste responsable de s'assurer que le silo et son emplacement restent acceptables et sûrs pour l'utilisation, y compris pour qu'il soit rempli en toute sécurité. Le client est tenu d'informer immédiatement Maxi-Mix par écrit de tout résultat d'inspection défavorable, qui relève de la seule responsabilité du client.
2. Le client reconnaît que le chauffeur-livreur peut, sans obligation de le faire, fournir un rapport d'inspection du silo basé sur un examen superficiel du silo lors de la livraison ou du remplissage du silo, mais ce(s) rapport(s) ne modifie(nt) pas les responsabilités du client, ne remplace(nt) pas les inspections requises du client, et est(sont) au seul risque du client, sans responsabilité envers Maxi-Mix.
3. Le client accepte de lire et de suivre toutes les instructions de sécurité telles qu'indiquées sur les autocollants du silo, dans le manuel et sur le site Web de Maxi-Mix, et de signaler rapidement toute défektivité à Maxi-Mix, et de corriger toute défektivité notée, à l'exception des défektivités physiques du silo lui-même, ou de tout penchant du silo. Le client ne doit pas placer, ou permettre à quiconque de placer, des produits autres que les produits Maxi-Mix dans le silo.